



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 septembre 2017**

- Accepte la rétrocession d'une concession de case du columbarium,
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint technique,
- Décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.),
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la C.C.A.M. permettant la mise à disposition du CSC pour les activités "Relais Assistantes Maternelles",
- Approuve l'adhésion de la C.C.A.M. au Syndicat Mixte "Moselle Aval".

Vu pour être affiché le 25 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 25 octobre 2017

Le Maire,  
Pierre ROSAIRE